

Checklist : les 10 étapes du divorce dans l'Oise

Ce guide pratique vous accompagne pas à pas dans votre procédure de divorce dans l'Oise, de la première consultation chez l'avocat jusqu'au jugement définitif. Gratuit et sans engagement. Un avocat de notre réseau peut vous rappeler sous 24h pour répondre à vos questions spécifiques.

🕒 10 étapes · Document officiel · Mis à jour 2026

Vous envisagez de divorcer dans l'Oise ? Ce guide pratique vous accompagne pas à pas. Conservez-le et partagez-le librement. Pour toute question spécifique à votre situation, un avocat de notre réseau vous rappelle sous 24h — **premier contact gratuit**.

LES 10 ÉTAPES ESSENTIELLES

1 Prendre la décision et évaluer la situation

Avant toute démarche juridique, faites le point sur votre situation : avez-vous des enfants communs ? Des biens immobiliers ? Un régime matrimonial spécifique (communauté, séparation de biens) ? Ces éléments déterminent la complexité de votre divorce et le type de procédure le plus adapté.

2 Consulter un avocat spécialisé en droit de la famille

La première consultation (souvent gratuite) permet d'évaluer votre situation, de choisir la procédure adaptée — divorce par consentement mutuel ou divorce contentieux — et d'obtenir une estimation des coûts et délais. Choisissez un avocat connaissant la juridiction locale (Beauvais, Compiègne ou Senlis selon votre ville).

3 Rassembler tous les documents nécessaires

Constituez votre dossier : acte de mariage, livret de famille, justificatifs de revenus des deux époux (3 derniers bulletins de salaire, avis d'imposition), titres de propriété immobilière, relevés de comptes bancaires et épargne, contrat de mariage le cas échéant, et tous documents relatifs aux enfants.

4 Choisir la procédure de divorce adaptée

Le divorce par consentement mutuel (le plus rapide, 1 à 3 mois) est possible si vous êtes d'accord sur tout avec votre conjoint(e). Le divorce contentieux s'impose en cas de désaccord sur les enfants, les biens ou la prestation compensatoire. Votre avocat vous conseillera sur la stratégie optimale.

5 Déposer la requête ou la convention au tribunal

Pour un divorce par consentement mutuel, la convention rédigée par vos avocats est déposée directement sans audience ni jugement. Pour un divorce contentieux, votre avocat dépose une requête auprès du Tribunal judiciaire compétent (Beauvais, Compiègne ou Senlis) et une ordonnance de non-conciliation est rendue.

6

Organiser la vie courante pendant la procédure

Durant la procédure contentieuse, le JAF fixe des mesures provisoires : résidence de chaque époux, garde des enfants, pension alimentaire provisoire, usage du logement familial. Ces mesures s'appliquent jusqu'au jugement définitif. Votre avocat peut demander des mesures d'urgence si nécessaire.

7

Négocier le partage des biens

Le partage des biens communs doit être réglé dans le cadre du divorce. En cas d'accord, un notaire rédige l'acte de partage. En cas de désaccord, c'est le juge qui tranche. Si vous êtes propriétaire, le bien sera soit vendu (partage du prix), soit attribué à l'un des époux avec versement d'une soulte à l'autre.

8

Régler les questions relatives aux enfants

Garde principale, résidence alternée, droit de visite et d'hébergement, pension alimentaire, autorité parentale : ces points sont au cœur du divorce quand des enfants sont concernés. Le juge valide les accords parents ou tranche en cas de désaccord, en prenant en compte l'intérêt supérieur de l'enfant.

9

L'audience de divorce (pour le divorce contentieux)

En cas de divorce contentieux, une ou plusieurs audiences ont lieu devant le Tribunal judiciaire. Votre avocat vous représente, présente vos arguments et défend vos positions. Pour le divorce par consentement mutuel, il n'y a pas d'audience : les avocats des deux parties déposent directement la convention signée.

10

Le jugement et les démarches post-divorce

Le jugement de divorce est transcrit en marge de votre acte de mariage et de vos actes de naissance. Vos droits changent : nom d'usage, domicile fiscal, droits de sécurité sociale, situation CAF, mutuelle. Votre avocat vous accompagne dans toutes ces démarches administratives post-divorce.

Besoin d'aide pour votre situation spécifique ?

Un avocat de notre réseau dans l'Oise vous rappelle sous 24h · Premier contact gratuit · Sans engagement

→ avocat-60.fr